



# COMMUNIQUÉ

## DE PRESSE

OB/EDL/2021 – 10275

## FÊTE DE LA MUSIQUE

Lundi 21 juin 2021

**La Fête de la Musique** est un événement populaire, inscrit dans les grands rendez-vous de l'année.

Un de ses principes fondateurs est la spontanéité, ce qui rend l'édition 2021 particulièrement complexe à organiser dans le contexte que nous connaissons.

Si le principe de sa tenue a été confirmé par le Gouvernement et les services préfectoraux, elle doit être adaptée à la situation sanitaire actuelle, afin de préserver la sécurité de toutes et tous, tout en s'inscrivant dans la démarche de reprise des activités culturelles.

Ainsi, d'une manière générale,

- Seules les configurations assises sont autorisées, afin de faciliter la gestion de flux et éviter regroupements et attroupements qui seront encore interdits. (Limitation sur la voie publique à 10 personnes).
- La jauge maximale pour les établissements recevant du public en salle ou en plein air correspondra à 65 % de la jauge sécurité incendie.
- Les **concerts impromptus des musiciens**, notamment amateurs **sur la voie publique** ne seront pas autorisés afin de ne pas créer de rassemblements
- La vente d'alcool à emporter à compter de 17h est interdite
- La consommation d'alcool sur la voie publique est interdite

**En revanche, la fête de la musique se déroulera sans aucun couvre-feu.**

A Aix-les-Bains, cette année, quatre établissements souhaitent maintenir une animation musicale et ont pris les dispositions pour répondre à ces directives :

- La Rotonde
- L'Adelphia
- El Toro
- O Terreaux

**Il n'y aura pas de fermeture de la rue de Genève cette année.**

Merci de votre vigilance et de votre compréhension.